



DDT de l'Oise

# PPRI Oise-Aisne

Plan de Prévention des Risques inondation pour les  
rivières de l'Oise et de l'Aisne, en amont de  
Compiègne

30 novembre 2011

Réunion d'information



Liberté . Égalité . Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'OISE

# Le PPR, un outil spécifique de prévention



DDT de l'Oise

Le PPR, c'est :

- ▶ un document de prévention, réglementaire et sectoriel
- ▶ une servitude d'utilité publique
- ▶ une annexe du document d'urbanisme

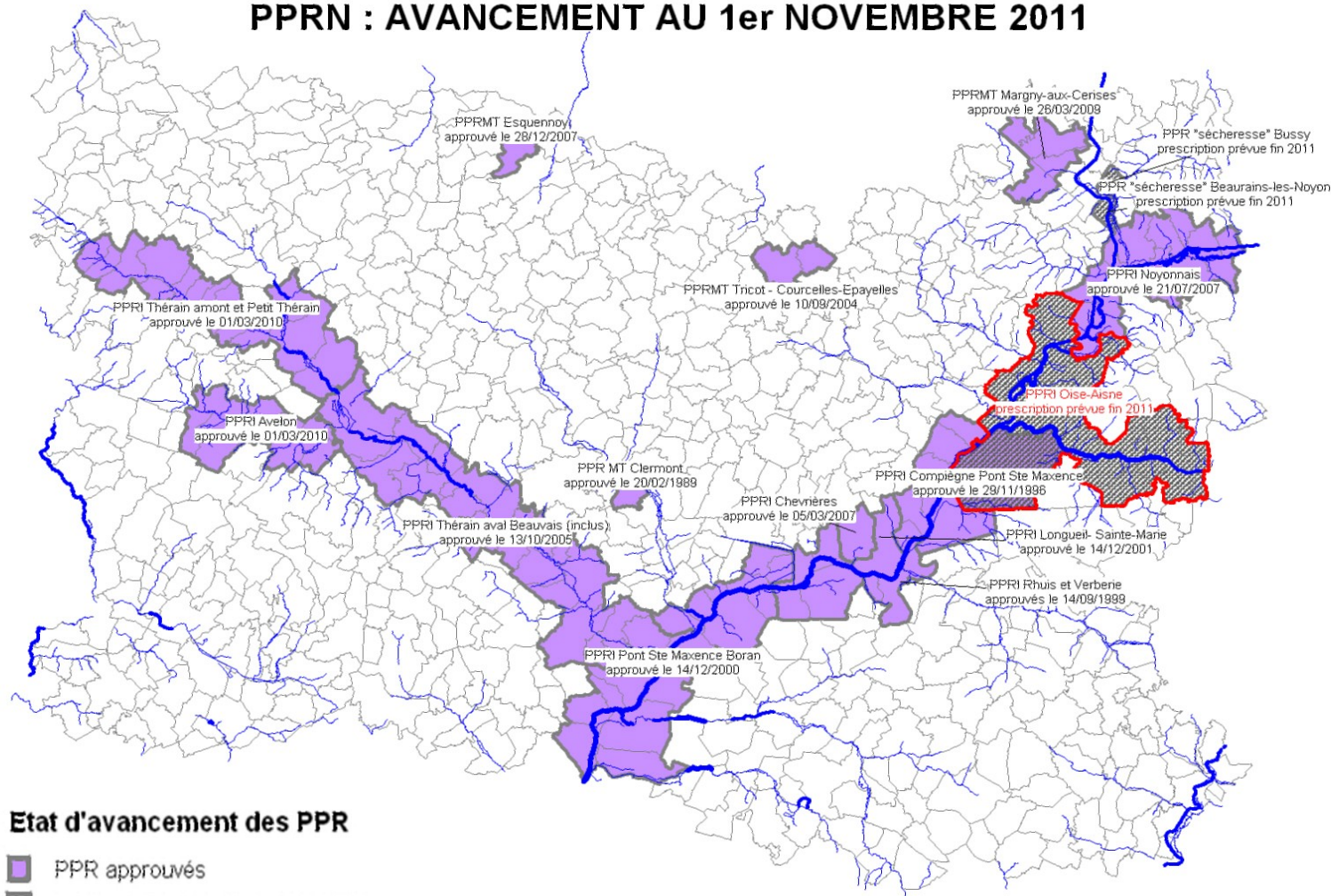
Le PPR complète sur les risques les outils de l'urbanisme (SCOT, PLU, carte communale)

# Les PPRN dans l'Oise



DDT de l'Oise

## PPRN : AVANCEMENT AU 1er NOVEMBRE 2011



### Etat d'avancement des PPR

- PPR approuvés
- Prescription prévue d'ici fin 2011

0 9 km



Réalisation : DDT 60 / SAUE/ RPE  
Date : Novembre 2011

Sources : DDT 60 - BD CARTO® - IGN Paris 2011  
- Reproduction interdite -



DDT de l'Oise

# Les PPRN dans l'Oise

- Le département de l'Oise est concerné par des plans de prévention des risques naturels **Inondation** et **Mouvement de terrain**.
- **Les chiffres au 1er novembre 2011**
  - 13 PPRN approuvés
    - dont 4 PPRMT
    - dont 9 PPRI
  - 101 communes couvertes par un PPRN approuvé
    - dont 8 par un PPRMT
    - dont 93 par un PPRI

# Textes réglementaires régissant les PPRN



DDT de l'Oise

- Les PPRN ont été institués par la loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement dite « Loi Barnier ».
- La procédure d'élaboration des PPRN est codifiée aux articles L562-1 au L562-9 et R562-1 au R562-10-2 du code de l'environnement.

# Principes à mettre en œuvre dans les zones inondables



DDT de l'Oise

- **Dans les zones les plus vulnérables,**
  - interdire toute construction nouvelle,
  - ne pas accroître les risques des constructions existantes.
- **Dans les autres zones inondables,**
  - réduire la vulnérabilité des constructions autorisées, en imposant des prescriptions particulières.
- **Dans les zones d'expansion des crues,**
  - contrôler strictement l'extension de l'urbanisation.
- **Dans tous les cas,**
  - éviter tout endiguement ou remblaiement nouveau qui ne serait pas justifié par la protection de lieux fortement urbanisés.

# Pourquoi un PPRI sur l'Oise et sur l'Aisne en amont de Compiègne ?



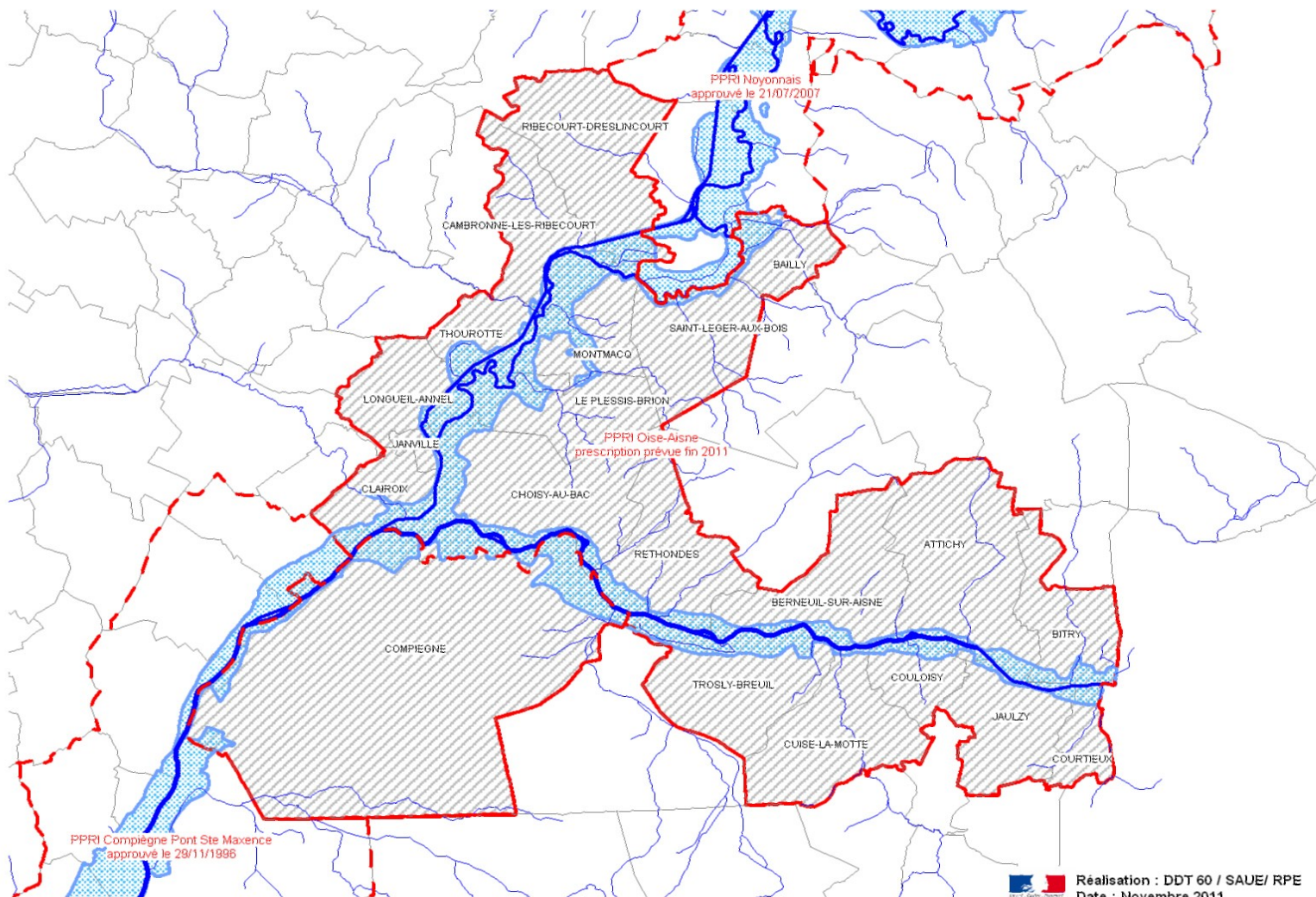
DDT de l'Oise

- Un Périmètre de risques naturels d'inondation approuvé le 1er octobre 1992 sur la base des crues de référence de 1966 pour l'Oise et 1958 pour l'Aisne dépassées lors des crues de 1993-94 et de 1995
- Solution mise en œuvre pour gérer l'urbanisation après les inondations : réalisation d'un Atlas des zones inondables des vallées de l'Oise et de l'Aisne de février 1997 (crue de référence inondation de 93-94 + 30cm)
- Cet outil est limité :
  - il n'est pas réalisé à partir d'une étude hydraulique
  - il n'y a pas de graduation de zonage en fonction de l'aléa
- Nombre d'arrêtés catastrophes naturelles sur le territoire :
  - 92 arrêtés inondations et coulées de boues
  - 21 arrêtés inondations, coulées de boues et mouvements de terrain
  - 5 arrêtés inondations par remontées de nappes phréatiques

# Atlas des Zones inondables (Extraction Cartélie du secteur du PPRI)



DDT de l'Oise



Réalisation : DDT 60 / SAUE/ RPE  
Date : Novembre 2011  
Sources : DDT 60 - BD CARTO® - IGN Paris 2011  
- Reproduction interdite -





DDT de l'Oise

# Élaboration du PPRI : les acteurs

- Le PPRI est de la compétence de l'**Etat**.
- Le **Préfet** pilote la procédure d'élaboration.
- La **DDT** a en charge la réalisation du PPRI.
- Les **maires** et les **collectivités territoriales** sont associés à la procédure d'élaboration du PPRI.
- Les **citoyens** peuvent prendre connaissance du PPRI tout au long de l'élaboration du document et formuler leurs observations lors de l'enquête publique.

# Élaboration du PPRI : Composition du dossier



DDT de l'Oise

- La note de présentation ;
- Le règlement ;
- Le plan de zonage réglementaire.

# Élaboration du PPRI : le phasage



DDT de l'Oise

- 2011 :
  - Réunion de lancement de l'élaboration du PPRI
  - Arrêté préfectoral de prescription
- 2012-2013 :
  - Phase technique et élaboration du projet
- 2014 :
  - Consultation des collectivités territoriales et enquête publique
  - Arrêté préfectoral d'approbation
  - Annexion du PPRI aux documents d'urbanisme

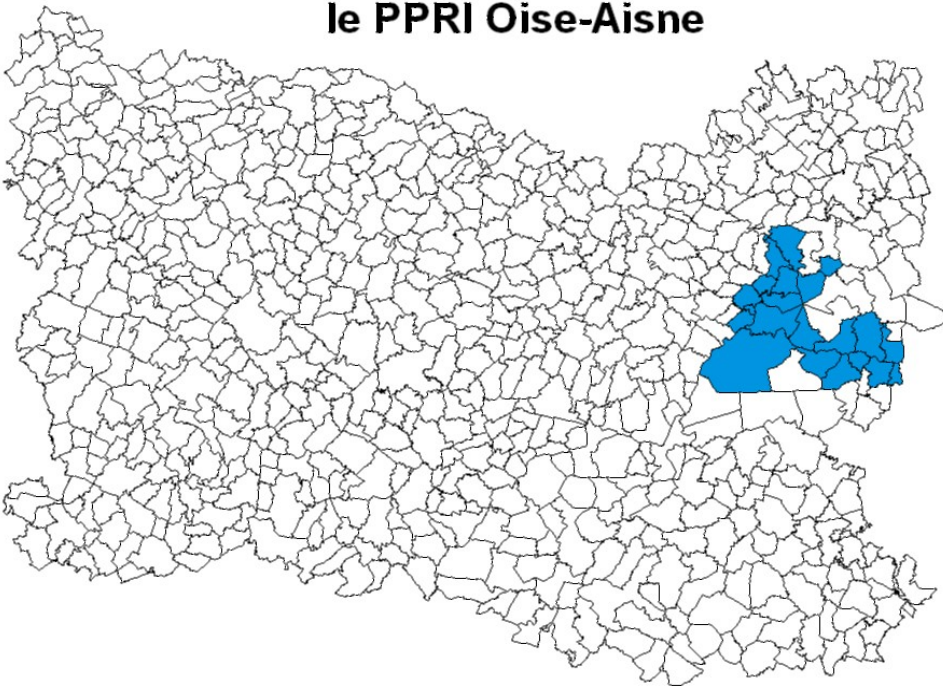
NB : Les communes devront élaborer un plan communal de sauvegarde dans les 2 ans suivants l'approbation du PPRI

# Communes concernées



DDT de l'Oise

## Communes concernées par le PPRI Oise-Aisne



Vallée de l'Oise	Vallée de l'Aisne
Bailly	Bitry
Saint-Léger-aux-Bois	Courtioux
Ribécourt-Dreslincourt	Jaulzy
Montmacq	Attichy
Cambronne-les-Ribécourt	Couloisy
Le Plessis-Brion,	Berneuil-sur-Aisne
Thourotte	Cuise-La-Motte
Longueil-Annel	Trosly-Breuil
Janville	Rethondes
Clairoix	Choisy-au-Bac
Choisy-au-Bac	Compiègne

---

# Projet d'arrêté de prescription



DDT de l'Oise

## Article 2

- Nature des risques étudiés :
  - débordement de cours d'eau
  - remontées de nappes phréatiques contiguës aux zones de débordement
- Prise en compte du canal Seine Nord Europe :

Deux scénarios seront produits en tenant compte de la réalisation ou non du canal Seine Nord Europe

---

# Projet d'arrêté de prescription



DDT de l'Oise

## Article 3 : Service instructeur

Sous l'autorité du Préfet, la direction départementale des territoires de l'Oise est le service instructeur chargé d'élaborer le PPRI pour les rivières de l'Oise et de l'Aisne en amont de Compiègne.

# Projet d'arrêté de prescription

## Article 4 : Modalités d'association

**Les personnes associées sont :**

- Collectivités territoriales :
  - le Conseil Général,
  - les 21 communes citées plus haut.
- Établissements publics de coopération communale :
  - l'Agglomération de la Région de Compiègne,
  - la Communauté de communes du Canton d'Attichy,
  - la Communauté de communes des Deux Vallées.
- Autres personnes associées :
  - l'Entente Oise-Aisne,
  - le service de la Navigation de la Seine,
  - les Voies Navigables de France.

**Réunions des personnes associées :**

- une lors du lancement de la procédure
- à chaque étape de la procédure d'élaboration



DDT de l'Oise

---

# Projet d'arrêté de prescription

## Article 5 : Modalités de concertation

- Dès le lancement de la procédure, les documents relatifs à l'élaboration du PPRI (compte-rendus, présentations faites lors des réunions...) seront accessibles sur le site internet de la préfecture de l'Oise (<http://www.oise.pref.gouv.fr/>).
- Au moins une réunion publique d'information est organisée avant l'enquête publique dans une des communes du territoire concerné.



DDT de l'Oise



---

# Calendrier



DDT de l'Oise

- Le PPRI devra être élaboré dans un délai de 3 ans (art R562-2 du code de l'environnement)
- Prochaines étapes :
  - Prescription du PPR avant la fin de l'année 2011
  - Réunion de lancement de la procédure avec les personnes associées
  - Présentation du bureau d'études retenu aux personnes associées